

# BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité  
i. comme Indépendance  
L. comme Laïcité

TRIMESTRIEL  
Prix : 1 Euro

## BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 57

juillet à sept. 2015

EDITO

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75 & 01 53 94 07 53

FR41@wanadoo.fr

gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

### SOMMAIRE

du seul BAC authentique

Edito: p.1  
Contributions: pp. 2 à 5  
ATT: p.2  
PLP: p.3  
PERDIR: pp. 4 et 5  
Agrégés Certifiés: p. 5  
MLDS ...: pp. 6 et 7

**BAC n° 57**

juillet à sept. 2015

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &

REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

### Après l'imposture ...

Comment faire confiance à un chef de l'Etat qui, il y a dix ans, a fait comme les commanditaires du référendum sur le *Projet de Traité Constitutionnel Européen*? N'a-t-il pas, comme eux, appelé à voter OUI à un projet destructeur de l'Etat-Nation et complètement asservi à l'idéologie libérale? N'a-t-il pas comme eux, au NON sans équivoque des citoyens français, répondu par le mépris du suffrage universel en n'exigeant pas le respect de ce NON? N'a-t-il pas cautionné l'adoption par le Parlement, réuni en congrès, du *Traité de Lisbonne* calqué sur celui auquel la Nation avait dit NON?

En quoi il est l'*alter ego* de son prédécesseur, même si tous les deux ne se trémoussent pas de la même façon.

Les citoyens seront appelés aux urnes dans quelques semaines pour élire les conseils des nouvelles régions mises en place sans que la souveraineté nationale ait été consultée sur cette réorganisation territoriale qui détruit la France au profit d'une entité dont la majeure partie des Français a dit qu'elle n'en voulait pas: l'Union Européenne fondée sur la défense des intérêts du grand capital financier mondialisé et propagandiste de l'idéologie libérale. A leur tête, il y aura des ducs de Lotharingie, de Septimanie, d'Aquitaine, de Bourgogne, de Flandre et autres marches d'Armorique et de Normandie, des *Länder* singés sur l'Allemagne fédérale et dont toute l'histoire de la France dit clairement qu'elle récuse cette organisation.

Pour regagner la confiance de ses anciens électeurs, HOLLANDE célèbre le triste anniversaire des soulèvements de 2005 quelques mois après le NON à l'Union Européenne pro capitaliste; quand le cri de «Menteur!» jaillit de la foule, il répond en niant les profondes divisions et inégalités qui disloquent la communauté nationale.

Certes, comme la République, la France est «Une et Indivisible»... Mais tous les observateurs sérieux voient bien que le travail de sape contre les principes de la République et l'héritage du CNR auquel se livrent depuis plus de trente ans les dirigeants politiques, économiques et sociaux du pays aboutit à disloquer ce que plus d'un millénaire et demi d'histoire a construit. Les mêmes saboteurs de la communauté nationale et à seule fin de continuer leur néfaste entreprise, agitent le chiffon FN comme si ce parti réactionnaire et xénophobe était le seul détenteur des valeurs qu'ils veulent mettre à bas.

Le FN ne détient que les «valeurs» du défaitisme et de la trahison. Les valeurs authentiquement nationales et humanistes sont celles que défendent les républicains sociaux qui pourtant se taisent – et s'abstiennent - désorientés par le déversement de mensonges et de contre-vérités que répand à flots continus la caste politique. Le sort des citoyens et des travailleurs n'est-il pas entre leurs mains, l'avenir de la République et de la France aussi?

Quand donc viendra la fin des impostures et du malheur ?

## Contributions des Commissions Ouvrières

### La commission ouvrière des ATT

#### **La saga mortelle et bourguignonne de l'amiante continue ...**

Cet été, dans un grand lycée de l'académie de DIJON (Recteur ROLLAND) dont le propriétaire est le Conseil régional de BOURGOGNE (Président, François PATRIAT, PS), ont eu lieu des travaux pour installer dans les salles de classe et les bureaux les équipements informatiques qui vont donner consistance au grand projet présidentiel de la culture du tout numérique. Et que j'te fais des trous dans les plafonds, et que j't'en fais dans les sols, et dans les murs, donc ! Et de la poussière partout ! Il y en avait encore dans tout le lycée à la rentrée des personnels et des élèves ...

Pourquoi pas ? Pour une fois que HOLLANDE fait une promesse et qu'il la tient ...

Le problème, c'est que cet établissement, comportant des bâtiments construits à des époques différentes et dispersés sur un vaste terrain, est sans doute amianté jusqu'à la gueule. Et que ni le chef ni le propriétaire de l'établissement n'ont jamais été en mesure (ou n'ont pas eu la volonté) de présenter le DTA, Dossier de Teneur en Amiante, prévu par la loi et qui doit être établi selon une procédure de mesures très précises fixée par un nouveau décret d'application datant de 2012. Ce DTA doit être communiqué à quiconque en fait la demande.

Les ouvriers qui ont travaillé sur ce chantier estival ont donc été exposés, sans aucune protection, et à l'insu de leur plein gré, à la contamination des poussières d'amiante ; car il est peu probable que le fournisseur de technologie numérique, ravi d'obtenir ce juteux marché se soit enquis du DTA. S'il l'avait fait, même par la bande le SNCA e.i.L. Convergence l'aurait su.

L'amiante est une bombe à retardement qui fait chaque année en France des milliers de morts : mais c'est une catastrophe sans visage ...

Alors qui s'en soucie ?

Sûrement pas Madame le Proviseur qui soigne sa fin de carrière ;

Sûrement pas Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon ;

Sûrement pas Monsieur le Président PATRIAT, ni son DRH ;

Sûrement pas le PDG de l'entreprise machin qui a envoyé ses salariés au casse-pipe, pour s'assurer une grasse part de marché ;

Mais peut-être Madame le Ministre de la Santé, ou Madame le Ministre de l'Ecologie, ou Madame le Ministre de la Justice ?

### La commission ouvrière des PLP

#### **Après la réforme statutaire, reste à instaurer un *continuum* à la fois nécessaire et ouvert**

La réforme statutaire des fonctionnaires enseignants de l'Education Nationale met en évidence trois points :

1/ Il ne faut pas confondre le statut de 1950 que modifie l'actuelle réforme statutaire et le statut spécifique des PLP de 2000. D'ailleurs, le nouveau statut maintient, outre la parité statutaire entre titulaires des enseignements secondaires général, technologique et professionnel, deux avancées essentielles de 2000, celles définies aux articles 31 et 32 du dit statut :

- Le compte épargne-temps (dont les organisations soi-disant représentatives du secteur de l'enseignement pro telles le SNETAA-FO ont soigneusement évité de le mettre en œuvre) ;
- La reconnaissance que la poursuite d'étude reconnue aux bacheliers pro, par exemple en BTS, peut/doit être accompagnée par les personnels enseignants ayant les qualifications qui ont permis d'amener les lycéens des LP au bac pro. Il s'agit là de la concrétisation pré- et post- bac du PPCP (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel).

2/ Prolongeant l'acquis de la parité dans la progression de carrière et le temps de travail entre PLP et certifiés, la mise en œuvre de la pondération du temps dû devant les étudiants de BTS (1,25 h décomptée pour 1h de cours) concerne exclusivement les enseignements des matières professionnelles. Toutefois, la réticence, voire le refus de faire accéder les PLP d'enseignement général aux classes post-bac de l'enseignement professionnel pose problème. En effet, pour aider des étudiants pro en difficulté dans l'acquisition d'une culture générale élargie il y a deux voies :

- créer des structures spécifiques de rattrapage ou classes intermédiaires pour ces étudiants,
- les encadrer par des professionnels, c'est-à-dire utiliser les qualifications et les compétences pédagogiques innovantes des maîtres qui les ont déjà conduits au baccalauréat, autrement dit les PLP d'enseignement général.

3/ La réforme statutaire qui se met en place a pour objectif avoué d'unifier le corps enseignant mais aussi de reconnaître l'égale dignité entre les maîtres. N'est-il pas contraire à l'équité d'en exclure certains de certaines missions et par là de signifier que certains sont dignes plus que d'autres de les exercer ?

Le SNCA e.i.L. Convergence est l'héritier légitime des mandats historiques du SNETAA que cette organisation a reniés et abandonnés. C'est pourquoi il demande qu'au *continuum* qui conduit les élèves de la seconde à l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur, il y ait parallèlement un *continuum* dans l'exercice pédagogique des métiers de l'enseignement, y compris ceux de l'enseignement professionnel : c'est non seulement l'exigence d'une même dignité pour tous les maîtres mais c'est aussi la meilleure manifestation de l'équité que l'Etat républicain doit à tous ses agents.

### La commission ouvrière des personnels de direction

#### **1/ Un système qui va droit dans l'impasse**

Le renouvellement des chefs d'établissement se fait actuellement au compte-gouttes et pour deux raisons dont la seconde a plusieurs facettes :

1. Les départs à la retraite sont peu nombreux ;
2. La mise en réseau de plus en plus fréquente de plusieurs établissements limite le nombre des principaux de collège et des proviseurs de lycée. Ce qui entraîne le développement du nombre des chefs d'établissement adjoints et des faisant fonction dont la nomination à la tête d'un établissement se fait de plus en plus aléatoire. Cette situation est cautionnée par le SNPDEN-UNSA, principale organisation syndicale des personnels de direction. Comme le SNES-FSU qui, à l'encontre des certifiés, plutôt que d'œuvrer à l'amélioration matérielle et morale de leur situation et de leur statut, leur fait miroiter l'accès au corps des agrégés comme seule perspective de carrière avec le résultat qu'on sait, le recul social des professeurs certifiés désormais considérés comme des cadres moyens, le SNPDEN-UNSA fait miroiter aux yeux des faisant fonction l'accès à la direction d'un établissement par l'inscriptions sur listes

d'aptitude et aux adjoints que leur tour viendra, sans faire la moindre tentative pour rompre avec les mises en réseau. L'argument majeur quoique relevant du non-dit, est, comme pour le *numerus clausus* de l'accès aux études de médecine, le pognon qu'on se partage dans l'entre-soi des directions de gros bahuts !

Le SNCA e.i.L. Convergence réaffirme son attachement aux concours de recrutement, reconnaissance concrète du mérite républicain et seule garantie de son respect. Cela ne signifie pas qu'il considère l'immobilisme comme la seule forme de la gestion de l'Ecole de la République.

Il faut trancher, que diantre ! Ou les adjoints et les faisant fonction sont des corps spécifiques auquel cas il faut songer, et vite, à en délimiter les contours et les missions ; ou ils ont vocation à devenir des chefs d'établissement à part entière. Dans ce cas, pour les adjoints il faut respecter comme les textes le prévoient, l'ordre d'admission aux concours, avec comme seules dérogations celles qui sont prévues pour l'ensemble des agents de l'Etat titulaires ; et pour les faisant fonction mettre en place des concours spécifiques, réservés, avec une préparation *ad hoc* « et non faussée » à ces concours ...

La CO des PERDIR propose de mettre en débat au sein du SNCA e.i.L. Convergence les points suivants :

- Y a-t-il un ou des métiers de personnels de direction ?
- La notion d'équipe de direction, mise en application dans la péninsule ibérique, est-elle pertinente en France où la prégnance du lycée napoléonien reste si forte ?
- L'autorité ne peut-elle passer que par l'existence d'un « chef » ?
- Quelles sont les limites de la responsabilité pédagogique du chef (ou de l'équipe de direction) d'un établissement ?

En proposant ce débat la commission ouvrière des personnels de direction souhaite que le SNCA e.i.L. Convergence qui constate que la refondation de l'Ecole de la République non seulement tarde à porter ses fruits mais plutôt débouche sur son délabrement accentué, ait l'occasion une nouvelle fois de montrer que la République loin de se payer de mots à besoin d'une école nationale pour survivre, vivre et grandir.

## **2/ Du paradoxe essentiel de la direction d'établissement**

L'autorité... La responsabilité... La loyauté... Plaisants concepts à l'usage des postulants aux fonctions de chef d'établissement. De quoi s'agit-il ?

S'empressez d'oublier le prof qu'on était, ou, au contraire, s'en souvenir pour se venger du sort malheureux qui fut le sien, et poursuivre les profs d'une haine d'autant plus forte que l'on a quitté un navire –qui, du reste, fait eau de toute part. Suivre docilement une hiérarchie souvent bornée, ignorante, ou servilement obéissante, avec une application indéfectible. Etre l'instrument de la collectivité, s'assurer de l'obéissance absolue des agents placés sous son autorité, même lorsqu'ils doivent obéir à des ordres à quoi la loi s'oppose.

Que d'exemples, ici ou là, que de comportements dont l'autoritarisme relève du pathologique !

La fonction exige, certes, une technicité minimale : savoir confectionner un emploi du temps, pour les élèves et pour les profs. Tâche majeure, qui va régler la vie de centaines de personnes pendant neuf mois. Tâche confiée –la plupart du temps- à des logiciels qui fonctionnent sans contrôle postérieur, dont on ne peut pas corriger les aberrations parce qu'on en ignore le fonctionnement précis\*, et que, surtout, on n'a aucune espèce de principe. C'est ainsi que des heures de langue sont données à une même classe dans la même journée, que faute de pouvoir les placer, des heures d'enseignement disparaissent... L' « autonomie » des établissements a bon dos...

Tirer une gloire de la stricte obéissance à la secte dirigeant la Région ou le Département, avoir ainsi plusieurs maîtres, ne considérer son travail que sous l'angle de la « gestion » -laquelle doit toujours être « efficace », ignorer la souffrance des élèves, le harcèlement (*vae victis*), le malheur des profs livrés en pâture aux hystériques de tout poil, courtiser les puissants, voilà le quotidien de ces chefs hautement méprisables.

La fonction, cependant, peut être honorable : organiser les enseignements, régler les rythmes des élèves par un emploi du temps intelligent, et surtout **défendre ! Défendre** son établissement face à une autorité rectorale qui ne cherche qu'à diminuer d'année en année les moyens alloués, défendre les élèves, harcelés par leurs congénères ou les trafiquants qui traînent à la sortie du Lycée, s'opposer à la collectivité pour que la Loi soit respectée, en exigeant que des travaux soient réalisés (nettoyage des locaux amiantés, mise en conformité électrique, etc.).

En vingt-cinq ans de « provisorat » je me flatte de n'avoir jamais obéi qu'à mes principes, de n'avoir servi que l'Etat, jamais le recteur ou la/le Dasen (contre qui j'ai souvent ferrailé), défendu ceux qui attendaient de l'être. Exercer cette fonction dans l'honneur doit être possible, même si –aujourd'hui- « *il y a plus d'avantages à faire sa cour que son devoir* » (Montesquieu).

\* *Quelle formation ont ces nouveaux Personnels de Direction ?*

### La commission ouvrière des certifiés et agrégés

## L'inutile est-il nécessaire ?

Quelle merveille ! Voilà que Madame La\* Ministre a encore une nouvelle idée ! Et pourtant, Dieu sait qu'elle n'en manque pas ! Nous avons eu droit à un discours ferme sur la laïcité, un autre sur le harcèlement, nous avons eu une « réforme du collège » qui sacrifie les langues (anciennes et vivantes). Nous aurions pu nous tenir satisfaits. Mais non : voici que s'annonce une réforme du brevet des collèges ! Que de réformes ! aurait dit Mac Mahon...

Ce diplôme, le brevet, est le seul de notre système à être parfaitement inutile. Il n'est pas reconnu par les conventions collectives, il ne permet pas l'entrée en Seconde, il n'est même pas un certificat de fin d'études.

Le collège, comme l'école élémentaire avant lui, doit s'appliquer à mettre en œuvre le « socle commun de connaissances ». Hélas, rien de tout cela n'est appliqué sur l'ensemble du territoire : telle académie veille à ce que l'enseignement prenne en considération le « socle commun », telle autre s'en moque comme d'une guigne. Le principal, alors, valide globalement les items afin que l'élève ne soit pas pénalisé pour son examen du brevet\*\*. On voit l'exigence de qualité de cette initiative...

Alors, ce brevet, examen ruineux, corrigé à la hâte par des enseignants qu'on déplace (parfois à l'intérieur du « bassin », parfois plus loin), mérite d'être « réformé » lui aussi. La seule réforme envisageable serait sa suppression pure et simple, autrement dit sa mise au rebut, premier sens du mot. Ce que la Cour des Comptes pourrait envisager, au lieu de se chagriner du nombre élevé d'options... Passons. Non, non. Madame La Ministre a imaginé qu'un oral était nécessaire, et une vérification de la qualité citoyenne de l'élève : l'épreuve d'histoire-géographie inclut désormais une dimension « enseignement moral et civique » ! Fini l'épreuve d'histoire de l'art.

De bricolages en hésitations, une constante demeure : moins de connaissances, plus de démagogie (une cérémonie – citoyenne ?\*\*\* - sera organisée pour la remise du diplôme) : voilà qui devrait assurer l' « école de la réussite ».

\* *Ce barbarisme (ministre est « masculin ») est utilisé par la dame en question que je cite ici.*

\*\* *Ainsi dans l'académie de Besançon.*

\*\*\* *Les mots « citoyen » et « citoyenne » sont des substantifs. Il est lassant de les voir toujours réduits à l'état d'adjectif.*

## MLDS, CESC et CDDF

Il existe au sein de l'Education Nationale des dispositifs visant à la réussite des élèves, de tous les élèves, y compris et en particulier ceux qui se trouvent en difficulté. Ces dispositifs ne contreviennent pas à la conception que le SNCA e.i.L. Convergence se fait de l'Ecole qui doit être un sanctuaire où les querelles du monde s'apaisent même si leur écho s'y fait entendre ; pourtant ils fonctionnent avec des partenaires fiables qui sont, dans leurs missions quotidiennes, extérieurs à l'Education Nationale.

La **Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire** qui a succédé à la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale (MGIEN) s'appuie sur le réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi) interne à l'institution dont l'objectif est de sensibiliser et d'impliquer tous les acteurs de l'Education Nationale dans la prévention et la remédiation du décrochage scolaire ; par l'intermédiaire de plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs les enseignants-coordonateurs de la MLDS, en fonction du profil et de l'histoire des jeunes qu'ils y rencontrent, montent des actions leur permettant de les réinsérer dans un cursus de formation initiale et/ou professionnelle. Pour que ces actions se mettent en place, les enseignants coordonnateurs font appel non seulement à des personnels de l'Education Nationale mais aussi à des partenaires venant d'autres structures implantées localement : services de l'emploi, entreprises, réseau public d'insertion des jeunes... Ainsi sont trouvées des solutions adaptées à chaque jeune décrocheur afin qu'il retrouve non seulement un statut scolaire menant à un diplôme qualifiant comme l'exige la loi, mais accède aussi à un authentique statut social passant par la qualification professionnelle.

Dans chaque établissement du secondaire est institué le **Conseil d'Education à la Santé et la Citoyenneté** qui, pour trouver des subventions permettant de mettre en place des projets éducatifs et pédagogiques visant à donner aux participants un objectif commun, traite avec tous les partenaires possibles des secteurs publics, associatifs, économiques, sans omettre les élus, les acteurs sociaux, y compris des représentants de la justice et de la police...

Dans le domaine du décrochage comme dans celui de la mise en place et du financement de projets rassembleurs, l'Ecole de la République admet qu'elle doit s'appuyer sur des partenaires qui lui sont extérieurs ; et elle fait bien. Pourquoi, lorsqu'il s'agit de solliciter le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles** afin de lutter contre l'absentéisme chronique de certains élèves – et cet absentéisme commence de plus en plus tôt – la hiérarchie de l'Education Nationale est-elle à ce point réticente qu'elle prétend être en mesure de résoudre elle-même le problème quand bien même, depuis des lustres, elle n'y parvient pas ?

Est-ce parce que le CDDF a été institué par les articles 9 et 10 de la loi n° 2007-297, du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ? Est-ce parce que ces articles prévoient l'éventualité de la suspension du versement direct des prestations familiales aux familles dont les enfants en âge scolaire sont absents récidivistes ?

Contrevenir à la LOI, n'est-ce pas un acte de délinquance ? L'obligation scolaire n'est-elle pas instituée par la LOI ? Les allocations familiales ne sont-elles pas une contribution de la collectivité nationale aux dépenses inhérentes au respect par les familles de l'obligation scolaire ? D'ailleurs, la loi du 5 mars 2007 ne prévoit pas la suppression de ces allocations : elle en confie provisoirement la gestion et l'utilisation à un tiers désigné par la justice.

Le SNCA e.i.L. Convergence rappelle que parmi ses mandats figure celui de faire fonctionner le CDDF au bénéfice de l'obligation scolaire. Comment éduquer, instruire, former un jeune esprit quand celui-ci fréquente d'autres lieux que l'Ecole ? Il rappelle aussi que l'obligation scolaire est à double entrée, celle des familles mais aussi celle de l'Etat à qui la République a confié son Ecole. Que l'Etat, *via* l'Education Nationale, s'accommode des manquements à l'obligation scolaire est également un manquement à la LOI.

Le SNCA e.i.L. Convergence, contrairement à certaines autres organisations syndicales, ne considère pas que la MLDS, pas plus que la MGIEN naguère, soit une épine

dans le pied de l'École de la République. En effet, dans la mesure où le décrochage scolaire est d'abord un décrochage social, il est nécessaire que l'École ait des outils spécifiques pour contribuer à y porter remède. Elle joue alors pleinement son rôle d'institution républicaine travaillant avec les autres institutions à améliorer le mieux être de la société et celui des citoyens. La réciprocité ne doit pas être éludée : pour fonctionner au mieux de l'intérêt général et du bien public dans sa mission laïque de former des citoyennes et des citoyens responsables du devenir de la Cité, **l'École doit savoir qu'elle peut compter sur l'appui de toutes les institutions de la République.**

### *Memento*

*Songez à vos adhésions et cotisations pour l'année 2015-2016  
Le matériel est à votre disposition en ligne sur la page d'accueil du site*

**[www.snca-nat.fr](http://www.snca-nat.fr)**